



Lith. A. I. Lavoisier, Paris.

FRERE LAI CAPUCIN & LAICO CAPPUCINO

PL. 47

CAPUCINS

(N° 47)

Nous avons dit, en parlant des Franciscains, que les Capucins sont une branche de l'Ordre de Saint-François. Ceux-ci sont nommés de la sorte, à cause de la forme particulière de leur capuchon ou capuce. Mathieu de Baschi, frère mineur observantin, assura, en 1525, que Dieu l'appelait à une pauvreté encore plus étroite que celle des Franciscains proprement dits. Après plusieurs contrariétés, les compagnons de Mathieu de Baschi furent autorisés, par le pape Clément VII, à se mettre sous l'obéissance des Conventuels et à s'appeler *Frères-Mineurs*. Ces nouveaux moines eurent bientôt des compagnons, à tel point, qu'en 1530, la nouvelle congrégation possédait quatre couvents. Le pape Paul III, qui leur était favorable, les institua sous le nom de *Capucins de l'Ordre des Frères-Mineurs*.

Les Capucins se dévouaient à l'instruction des ignorants et à toutes sortes de bonnes œuvres. La France avait un grand nombre de couvents de Capucins qui commencent à s'y rétablir en quelques endroits. Les soi-disant philosophes du dernier siècle, qui ont quelques imitateurs de leur honteuse intolérance, ont beaucoup raillé les Capucins sur leur ignorance et leur inutilité. Les hommes droits et impartiaux savent à quoi s'en tenir sur ces accusations haineuses. Les Capucins ont de tout temps rendu les plus grands services à la religion et à l'humanité, et ils sont toujours disposés à se sacrifier, surtout pour le soulagement des pauvres.

Dans la congrégation des Capucins il y a des Pères prêtres et des frères quêteurs, mais ceux-ci ne sont pas dans les Ordres sacrés ; on les appelle frères lais ou laïques.

